

La France en faillite, un petit air de déjà-vu?

Finances. Nos ministres et parlementaires se penchent encore et toujours sur les caisses (vides ?) de l'État. Une situation sans doute moins grave qu'en 1797, quand la banqueroute fait vaciller le Directoire.

Le 15 septembre 1797 (29 fructidor an V), l'ambiance est électrique au Conseil des Cinq-Cents. Alors qu'une dizaine de jours plus tôt des députés conservateurs ont vu leur élection annulée par le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre), la discussion porte sur le rapport de Villers, qui propose une mesure «générale, prompte, nécessaire», pour redresser les finances publiques et vaincre l'Angleterre. Il s'agit de rembourser immédiatement les deux tiers de la dette, non en argent, mais par des bons au porteur, gagés sur les anciens biens de l'Église, de la Couronne ou des émigrés, appelés biens nationaux (*illustr. p. 15*). Seul le tiers restant de la dette serait «consolidé». Beaucoup de députés se retiennent de prendre la parole, par soutien au gouver-



nement, par résignation ou par prudence. Mais le député François Joseph Beyts ne mâche pas ses mots; il rappelle qu'au début de la Révolution les dettes de l'État ont été placées sous la sauvegarde de la nation; or, poursuit-il, ce que l'on propose, c'est «de rembourser en valeurs fictives les deux tiers de la dette publique, de fausser ainsi vis-

à-vis des créanciers de l'État la parole nationale si saintement engagée, et de compromettre essentiellement l'honneur et la loyauté du peuple français».

La harangue est sévère et le mot qui fâche est prononcé: banqueroute! La commission des finances des Cinq-Cents, au nom de laquelle parle Villers, de même que le directoire exécu-

Coup de balai En défaut sur la dette publique, l'État fait passer une loi qui en supprime les deux tiers. Un remède de cheval qui portera ses fruits sous le Consulat. Paysan vendant ses assignats.



À la veille de la Révolution, d'autres banqueroutes

1770

Par diverses mesures, essentiellement adoptées les 18 janvier et 25 février, l'abbé Terray, contrôleur général des finances, suspend ou modifie les modalités de paiement de certaines obligations d'État.

16 août 1788

Confrontés à d'insurmontables difficultés financières, le roi et son ministre Loménie de Brienne décident, par arrêt du Conseil, la suspension des paiements en numéraires par le Trésor; divers versements doivent désormais, selon leur nature, être effectués en totalité ou pour partie en « billets du Trésor royal ».

puis le Conseil des Anciens la transforment en loi, le 30 septembre 1797 (9 vendémiaire an VI). Les créanciers de l'État, cependant, prennent rapidement conscience de la vraie nature de la décision... Les bons sont distribués avec lenteur, se déprécient rapidement, et la possibilité de les utiliser pour l'achat de biens nationaux est rapportée dès octobre 1798!

Certes, en novembre de cette même année, une loi ménage les rentiers les plus modestes, en assurant la consolidation de toutes les rentes inférieures à 50 livres, et d'une part importante des rentes comprises entre 50 et 600 livres. Mais même la dette consolidée se déprécie; tous les créanciers de l'État sont perdants. Pendant le Consulat (1799-1804), l'impopularité de la mesure transparaît dans des écrits politiques, telle la *Réponse d'un républicain français*, de Barère, qui fustige « l'infâme banqueroute des deux tiers ». Le régime se garde bien, cependant, de revenir sur « l'opération du tiers consolidé », même s'il reprend le paiement des rentes de l'État en numéraire (1801).

C'est ainsi sous le nom de « banqueroute des deux tiers », que la loi du 30 septembre 1797 entre dans l'Histoire. Avec le temps, cependant, l'évocation du malheur des créanciers s'efface devant le constat d'un assainissement des finances publiques... Sous la plume des historiens, plus qu'une violation de la parole donnée aux créanciers, la banqueroute apparaît bientôt comme les prémices du redressement financier accompli par le Consulat. 

HERVÉ LEUWERS

Trêve des confiseurs

E

n cette période de fêtes, vous nous autoriserez à nous montrer un peu plus gourmands qu'à l'habitude en évoquant non pas un mot mais une expression pour mieux braquer les projecteurs sur nos députés et sénateurs. Avez-vous remarqué que ceux-ci ne travaillent jamais entre Noël et le Nouvel An ? Des vacances méritées, pensez-vous... surtout en cette fin d'année où le gouvernement navigue à vue entre les motions de censure et les tentatives de destitution du président. Cette trêve, dite « des confiseurs », fera le plus grand bien à nos dirigeants et à la France ! Il faut dire que cette tradition est née dans un contexte aussi tendu que le nôtre. Au début de l'hiver 1874 – après la chute de Napoléon III, le siège de Paris et la Commune –, les députés républicains, monarchistes et bonapartistes s'écharpent sur la rédaction de la Constitution de la III^e République.

À l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An, les commerçants, dont les confiseurs, très actifs en cette saison, s'inquiètent. Les disputes des politiques relayées par la presse angoissent les Français, or il est préférable d'avoir le cœur léger pour garnir les chaussons des enfants sages de chocolat et d'oranges. Il est alors décidé que ces messieurs de la Chambre et du Sénat seront renvoyés dans leurs pénates entre Noël et le Nouvel An, exactement comme le pape au Moyen Âge établissait la trêve de Dieu avant les fêtes religieuses. La trêve de Dieu, devenue trêve des confiseurs en l'honneur du mercantilisme déifié, fut un succès. Le 30 janvier 1875, un amendement proposé par le député Henri Wallon pose les fondations de la III^e République. Espérons que, cent cinquante ans plus tard, nos chers élus profitent autant de leurs congés pour trouver un moyen de gouverner au mieux notre pays ! 



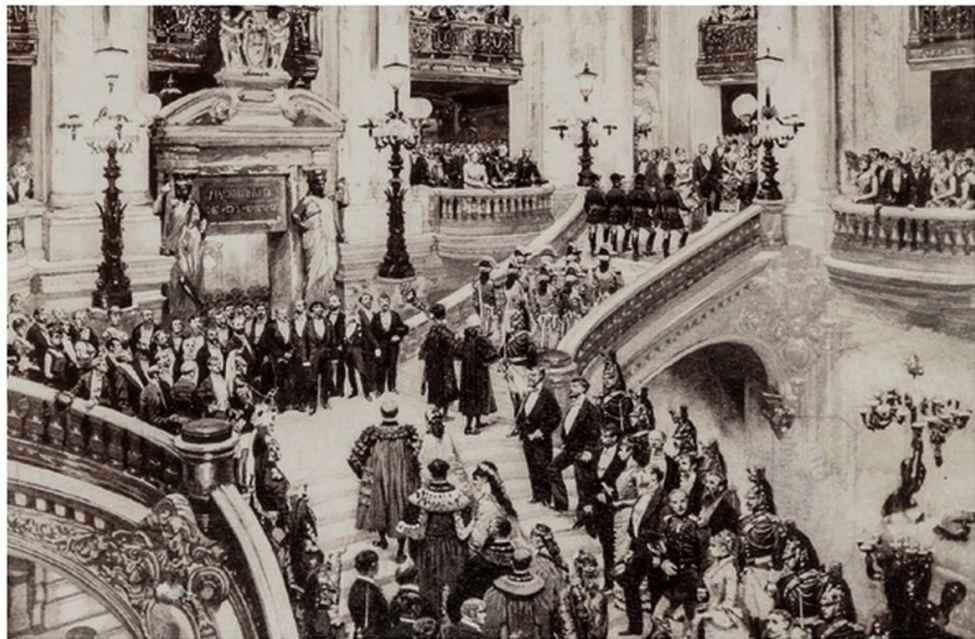
tif et son ministre des Finances, Ramel-Nogaret, n'entendent évidemment pas présenter ainsi leur mesure. Pour eux, il s'agit d'un remboursement, destiné à poursuivre l'assainissement des finances publiques, commencé par la démonétisation de l'assignat (1796), puis du mandat territorial qui lui a succédé (1797). Il est d'ailleurs prévu que les bons pourront servir à l'achat de biens nationaux. Le Conseil des Cinq-Cents se laisse convaincre et vote la proposition de Villers,

La République inaugure l'Opéra

Bouderie. En ce 5 janvier 1875, Garnier paie son engagement auprès du défunt Second Empire...

Pour cette soirée de gala, le président Mac-Mahon, élu en 1873, a convié nombre de personnalités, comme la famille royale d'Espagne, le lord-maire de Londres et le bourgmestre d'Amsterdam. Plus de 2000 invités sont attendus, représentant le gratin de la vie politique et artistique. Un homme, cependant, semble n'avoir pas été officiellement convié: Charles Garnier lui-même. Bien qu'une loge lui soit réservée à l'écart, au deuxième étage, pour le prix de 20 francs, l'architecte s'en émeut et refuse de payer, faisant savoir: «Le ministre doit, par sa situation, mettre les beaux-arts au-dessus d'autres prétentions et donner ainsi au public le grand exemple de respect que l'on doit au travail.» Il reste néanmoins pour assister à la soirée.

Certes, Garnier symbolise, aux yeux des autorités, le régime précédent. La décision de construire un nouvel Opéra a été motivée par l'attentat d'Orsini, perpétré le 14 janvier 1858 contre Napoléon III aux abords de l'Opéra Le Peletier. Le souverain a ordonné la construction d'un



Panier garni Tout-Paris, roi d'Espagne, lord-maire de Londres... la bonne société se presse dans le nouveau temple de l'art vocal, devenu symbole de l'attractivité retrouvée de la Ville Lumière plutôt qu'un monument à la gloire de Napoléon III.

bâtiment prestigieux et sécurisé. C'est en 1861 que l'outsider Charles Garnier, récent Prix de Rome, est sélectionné pour mener à bien le projet.

La naissance d'un nouveau style

Bien que les premiers coups de pioche aient eu lieu sous l'ère impériale, c'est sous la III^e République, après quinze années de travaux, que le somptueux édifice – qualifié par Garnier devant l'impératrice Eugénie de «style Napoléon III» –, est inauguré. Tous les invités sont conviés à le découvrir. Rien ne leur échappe: les différents salons, la galerie des glaces, sans oublier l'immense salle

de spectacle de 2156 places, à l'acoustique exceptionnelle, éclairée par un monumental lustre comportant 340 sources lumineuses. Ils assistent ensuite à une représentation de plusieurs ouvertures parmi les plus belles du répertoire du moment: *La Muette*, de Portici d'Auber, *Guillaume Tell*, de Rossini, *La Juive*, d'Halévy, *Les Huguenots*, avec «La bénédiction des poignards», de Meyerbeer, ainsi qu'un ballet romantique, *La Source*. À l'entracte, les spectateurs se retrouvent dans le Grand Foyer, spectaculaire galerie de 154 m de longueur et 18 de hauteur, où ils dégustent un buffet des plus raffinés, tout

en admirant la somptuosité des décors. Aperçoivent-ils les deux bustes d'Apollon sculptés par les artistes sous les traits de Garnier, à son insu? Après une représentation ovationnée, le public se rassemble autour du monumental escalier en marbre polychrome et acclame l'architecte, qui ne boude pas son plaisir d'être enfin reconnu pour son talent. Une soirée inaugurale qui symbolise l'ambition d'une époque, celle d'un Paris qui se veut le phare de la culture et des arts. □

EMMANUELLE PAPOT

Historienne, présidente de la société historique Les Amis de Napoléon III.

HISTOIRE TV

Les histoires qui font l'Histoire

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 20H50,
DÉCOUVREZ

ET HAUSSMANN CRÉA PARIS

Un film de Nicolas Chaudun



Suivez-nous sur histoiretv.fr

© Paris Musée



canal 121

DISPONIBLE
AVEC

CANAL+

canal 118

free

canal 205

orange

canal 124 canal 177

SFR

**Chips
Time**

.nordnet.

Vialis

uBox

REPLAY
DISPONIBLE
JUSQU'À
60 JOURS

Diagnostic post mortem

Archéologie. Un patient bien singulier... et âgé de 5 000 ans ! En septembre, les hôpitaux de Lyon ont étudié la momie égyptienne Séramon, un individu qui aurait vécu vers 1000 av. J.-C. Conservée au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, cette momie avait déjà été scannée en 1984 et en 2017. Cette fois, elle a été soumise à un examen réalisé par un scanner spectral à comptage photonique, utilisé dans les hôpitaux pour détecter les maladies des patients. C'est la première fois que cette technologie innovante, qui limite l'exposition aux rayons X et génère des images très précises, est utilisée pour analyser une momie. À l'heure actuelle, les premiers résultats révèlent que Séramon souffrait d'arthrose à la hanche et de fractures de vertèbres. Ces analyses devraient aussi permettre aux scientifiques de déchiffrer, pour la première fois, les hiéroglyphes inscrits sur le scarabée de cœur – qui remplace souvent le cœur des momies – et d'identifier les amulettes de son collier. **MÉLANIE TUYSSUZIAN**



BNF-GALLICA



Jésus l'Éthiopien

Jésus, Marie, Joseph... une Nativité ! La profusion des couleurs, la rondeur des formes et le style de cette peinture nous transportent à Gondar, une ancienne capitale d'Éthiopie, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Alors que les premiers siècles du christianisme éthiopien se sont nourris d'influences grecques, la circulation d'un Évangile bilingue en arabe et en latin est venue bouleverser l'iconographie de tradition byzantine. La disposition de la scène, les personnages (le Jésus blond et potelé...) ne sont pas sans rappeler les Nativités occidentales, tandis que les carnations, les costumes et l'assise des personnages sont éthiopiens. Cette enluminure est l'une des vingt et une qui illustrent ce

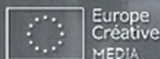
manuscrit des *Miracles de Jésus*. Ce genre littéraire éthiopien relate la vie d'homme du Messie. Il traduit, dans le courant du XIV^e siècle, les récits extraits d'une version arabe chrétienne de l'Évangile de Jean. Ce texte connut une grande popularité en Éthiopie, attestée par un grand nombre de manuscrits illustrant des traditions différentes dans la succession, la numérotation et le développement des épisodes retenus. Les *Miracles de Jésus* furent portés à la connaissance du public européen grâce à la publication, en 1859, du catalogue des manuscrits d'Antoine d'Abbadie, dont fait partie cet exemplaire. Lignée en 1897 à l'Académie des sciences, la collection fut déposée, en 1902, à la Bibliothèque nationale de France. **VANESSA DESCLAUX**

MARTYR. PASTEUR. RÉSISTANT.

L'ESPION DE DIEU



THAROS FILMS PRÉSENTE EN COLLABORATION AVEC ENP PARIGAS FORTIS FILM FINLANDE - UNE PRODUCTION CANNES NEST - LE SCÉNARIO DE DAVID FONTANA ET LE CONCEPT DE GUY MALKIN ET ARIAN KORNBERGER - UN FILM DE TODD KOMARNICKI
 AVEC JONAS DASSLER AUGUST DIEHL DAVID JONSSON FLUKA BORG MORITZ BLEIBTREU WILLIAM ROBINSON ET CLAY PETERS - MUSIQUE DE JOHN HUBBARD - COSTUMES ANTONIO DI NOLI - CADRE ET MONTAGE CARLOS FERRERA - COIFFURES CHRISTOPHER BELLO TCHERPACHIAN - MAQUILLAGE BLU MURRAY - ÉDITEUR JOHN BURRO
 PRODUCTEURS JOHN MATHESON - RÉALISATEUR JONATHAN COLEMAN - SCÉNARISTES JEAN-LOUIS MEYER CHRISTOPHE MAZOUZ VALÉRIE BÉGINNIS DAVID FONTANA ALEX VERNIERE - CO-ÉCRIVAINS RICHARD A. CATALI - MONTAGE DE PIERRE LANGEVIN - MONTAGE SONORE WINTHER SARADA MCDERMOTT JOHN HUBBARD ROD HUBBARD
 THAROS FILMS - CO-PRODUCTEURS EMMANUEL KAMPOURIS CAMILLE KAMPOURIS RALPH KINER MARK O'SULLIVAN PAUL KASSIS CHRISE JOHN BENNETT SCHNABER - CO-ÉCRIVAINS TODD KOMARNICKI - RÉALISATEUR TODD KOMARNICKI



AU CINÉMA LE 22 JANVIER



Les «chevaleresses», une réalité? Trois questions à Sophie Brouquet

Entretien. Dans un château castillan, les archéologues ont mis au jour les restes d'une femme au milieu de chevaliers...

HISTORIA - A-t-on découvert, à Zorita de los Canes, une chevaleresse?

Sophie Brouquet - Pourquoi pas? L'enthousiasme qui apparaît pendant les croisades n'est pas seulement le fait des hommes, mais est aussi partagé par les femmes, nobles ou non. Cet engouement se caractérise par la création de nouveaux

ordres religieux qui se consacrent à la croisade. Certains d'entre eux, Hospitaliers ou Teutoniques, acceptent des femmes dévouées à la charité et la dévotion, tandis que d'autres, comme les Templiers, refusent de les accueillir dans leurs rangs. Cependant, des oblates, des servantes ou bien des dames nobles sont présentes dans leurs commanderies. Nombre de femmes de la noblesse suivent un mari ou un fils, mais des veuves ou des célibataires s'engagent aussi. Il s'agit là d'un choix personnel lié à l'idéal de la croisade. Ce mouvement s'est répandu dans tout l'Occident, mais plus encore dans la péninsule Ibérique, où la «guerre sainte» ne cesse jamais.

Les ordres militaires disposent donc d'un «contingent» de femmes?

Oui. L'état de guerre permanent dans la péninsule a eu pour effet une floraison d'ordres de chevalerie, dont on connaît les plus importants: Calatrava, Santiago, Alcantara et, au Portugal, Saint-Benoît d'Aviz. Une de leurs parti-

cularités est la présence assez forte des femmes dans leurs couvents. L'ordre de Calatrava prend son nom d'une forteresse maure reprise par les chrétiens en 1147. Le roi de Castille la cède en 1158 à l'abbé cistercien Raymond Serra, qui se propose de la défendre contre les musulmans. Approuvé par le pape en 1164, ce nouvel ordre de Calatrava développe très vite une branche féminine. Celui de Santiago, fondé en 1169, compte six couvents de femmes en Castille et au Portugal. Elles y vivent comme des sœurs professes qui résident dans leurs maisons. Mais sa particularité est le fait d'accueillir les femmes et les enfants des chevaliers de l'ordre, quand leurs maris guerroyaient sur la frontière.

Mais mentionne-t-on, dans les sources, des femmes «en guerre»?

Oui. Robert Bordet, un mercenaire normand à la solde du roi d'Aragon, défend la ville de Tarragone, qui vient d'être reprise aux Almoravides en 1130. Alors qu'il quitte la cité pour combattre les Maures, il laisse sa femme, Sibylle, garder la ville. Le témoignage très précis du moine Orderic Vital montre l'insertion des femmes dans la guerre: «Elle était aussi brave que belle. En l'absence de son mari, elle monta la garde sans jamais céder au sommeil. Chaque nuit, elle enfilait un haubert comme un chevalier; une baguette à la main comme un commandant le fait, elle montait sur les remparts, patrouillait le chemin de ronde, maintenait les gardes en alerte et les encourageait tous par de bons conseils afin de se méfier des stratagèmes des ennemis.»

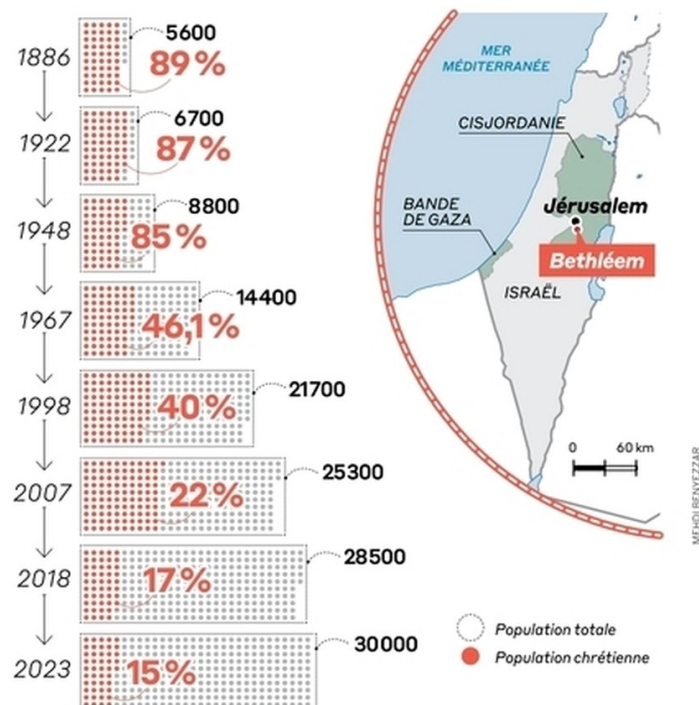
À peu près à la même période, une chronique raconte les exploits de la reine Bérengère de Barcelone, assiégée dans Tolède par les Maures. Bien d'autres femmes participent à la protection de leurs cités. La tradition veut que les habitantes de Tortose (Catalogne) aient aussi défendu leur ville, les hommes étant partis en expédition. Pour récompenser leur courage, le comte de Barcelone Raimond Bérenger a fondé, en 1149, l'ordre de la Hache. Ce faisant, il a créé le premier ordre de chevalerie de tout l'Occident! Et dans sa charte de fondation, les guerrières sont qualifiées de «chevaleresses». ■ SOPHIE BROUQUET

Armée Les femmes font aussi la guerre, et pas seulement dans les livres. La reine des Amazones (Petit armorial de la Toison d'or, v. 1460-1470).



Y aura-t-il encore des Noël à Bethléém ?

Désignée comme le lieu de naissance du Christ dans le Nouveau Testament, la ville arabe de Bethléém, en Cisjordanie, comptait traditionnellement une majorité de chrétiens. L'afflux de Palestiniens musulmans ayant fui suite à la création d'Israël, en 1948, a d'abord fait mécaniquement chuter leur proportion. Depuis le début du XXI^e siècle, celle-ci s'est effondrée : plus qu'à un taux de natalité inférieur à celui de la population musulmane, cette chute est due, avant tout, au départ de nombreux chrétiens vers l'Amérique ou l'Australie, provoqué par l'écroulement du tourisme international dans la ville – leur principale source de revenus –, en raison des contrôles de sécurité de plus en plus contraignants imposés par l'armée israélienne depuis le déclenchement de la seconde Intifada en 2000. **CHARLES GIOL**



{BnF Bibliothèque nationale de France

site Richelieu

Le musée de la Bibliothèque nationale de France

Le monde pour horizon

La tour Eiffel, un monument en péril ?

Protection. En souhaitant que les anneaux olympiques restent accrochés sur la tour Eiffel, Anne Hidalgo a suscité la colère de nombreux défenseurs du patrimoine. Ils ont contre-attaqué en suggérant à la maire d'œuvrer plutôt pour que la Tour soit enfin classée monument historique. Le symbole de Paris est en effet seulement « inscrit » aux monuments historiques, le niveau secondaire de protection du patrimoine. Un non-sens pour beaucoup, qui soulignent que son classement garantirait un meilleur entretien de l'édifice, menacé par la corrosion, car le montant des subventions publiques passerait alors de 20 à 40 % des frais occasionnés par son entretien. Tandis que la capitale compte aujourd'hui plus de 450 monuments classés, cette liste n'incluait pas non plus, jusqu'à l'année dernière, la basilique du Sacré-Cœur. La gauche parisienne s'est en effet longtemps opposée au classement de l'édifice, qu'elle associe à la répression de la Commune. **© C. G.**



Contre-courant Le 3 mars 1975, des Mahorais (au fond) demandent à rester Français alors que les Comores vont accéder à l'indépendance (6 juillet 1975).

Mayotte, un demi-siècle de l'histoire de France

Choix. La volonté de lier son destin à Paris irrite encore les quatre îles de l'archipel, qui choisirent l'indépendance.

Il y a cinquante ans, le 22 décembre 1974, l'archipel des Comores s'émancipait de la France : à la question «Souhaitez-vous que le territoire des Comores devienne indépendant?», les 163 167 Comoriens qui participent au scrutin répondent «oui» à 94,57 %. Le score dépasse même les 99 % dans trois des quatre îles : la Grande Comore, Anjouan et Mohéli.

À Mayotte, en revanche, le «non» l'emporte à 63,22 % : l'île, devenue française en 1841, soit quarante ans avant les autres, est davantage attachée à la France. L'indépendance, en outre, risquerait d'obliger les fonctionnaires à partir pour la capitale du futur État comorien, Moroni, sur la Grande Comore. Depuis le début des années 1960,

les femmes mahoraises combattent l'influence des autres îles en se jetant sur leurs émissaires : sous la conduite de Zéna M'Déré, les «chatouilleuses» les pressent au point de les faire tomber à terre, les empêchant de faire campagne.

Pour les indépendantistes, la victoire du «oui» vaut pour tout l'archipel. Pour les Mahorais et Paris, les résultats doivent s'interpréter île par île. En effet, le scrutin de 1974 n'est pas officiellement un référendum, mais une simple «consultation», aux termes d'une loi évoquant «les populations», au pluriel. L'article 53 de la Constitution française disposant que «nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées», le gouvernement de Jacques Chirac décide que Mayotte restera française. Elle accédera au statut de département en 2011. Quant aux Comores, elles proclament, unilatéralement, leur indépendance en 1975 et, depuis, revendiquent Mayotte. **© BRUNO FULIGNI**

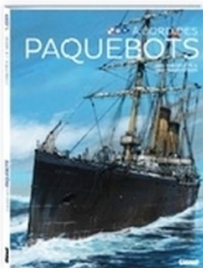
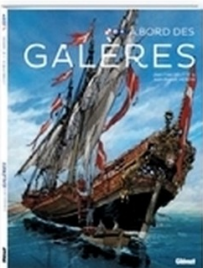
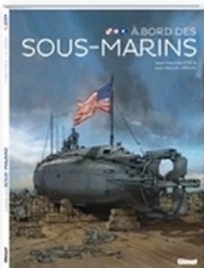


À BORD

Jean-Yves DELITTE & Jean-Benoît HÉRON

Des beaux livres pour naviguer en dessins à bord des navires
les plus célèbres de l'histoire maritime.

Nouveauté



EN LIBRAIRIE

Glénat

